

Arrêté DEP–2025–INS-002 portant ouverture du registre d'inscription à la session 2026 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) des académies de Créteil, Paris et Versailles

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation notamment l'article D. 337-21,

ARRÊTE

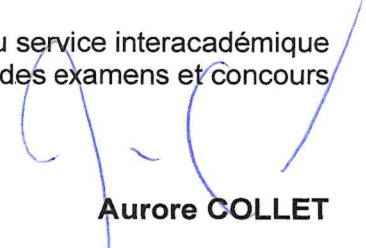
Article 1er. - Le registre d'inscription au CAP sera ouvert **du 15 octobre au 22 novembre 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 26 novembre 2025 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 18 septembre 2025

La directrice du service interacadémique
des examens et concours



Aurore COLLET